



Collectivités, aménageurs, citoyens engagés, vous avez un projet d'aménagement durable pour votre territoire ?

Participez à l'édition 2020 de la campagne ÉcoQuartier

→ Date limite de candidature : **23 septembre 2020**

ecoquartiers.logement.gouv.fr

GOVERNANCE PARTAGÉE • QUALITÉ DU CADRE DE VIE • DIVERSITÉ DES
FONCTIONS • LOGEMENTS POUR TOUS • ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
• DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE • BIODIVERSITÉ...



ÉcoQuartier

Un label en 4 étapes

1

L'ÉcoQuartier en projet

Les porteurs de projet signent la charte ÉcoQuartier et lancent la phase d'étude du projet.

2

L'ÉcoQuartier en chantier

Une fois le chantier engagé, une expertise est réalisée pour évaluer la qualité du projet par rapport aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier.

3

L'ÉcoQuartier livré

Lorsque l'ÉcoQuartier est livré, une expertise est réalisée pour évaluer la qualité du quartier livré par rapport aux 20 engagements du référentiel.

4

L'ÉcoQuartier confirmé

Trois ans après la livraison du projet et l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3, les porteurs de projet mesurent la tenue de leurs engagements et l'effet levier des changements de pratiques sur le territoire, avec l'appui d'une expertise.

LE LABEL ÉCOQUARTIER, C'EST

230 000

logements dont
35% de logements
sociaux

60%

des ÉcoQuartiers
hors des métropoles :
dans des villes
moyennes, petites villes
et en milieu rural

+de 500

ÉcoQuartiers en projet
ou réalisés

60%

des ÉcoQuartiers
en renouvellement
de l'existant

Vos contacts privilégiés sont
les correspondants Ville durable
des services locaux de l'État
(DREAL, DRISA,
DEAL, DDT, DDTM, UT).

→ Pour plus d'informations et pour nous contacter,
rendez-vous sur ecoquartiers.logement.gouv.fr